L'édito du Maire

Janv.-Fév.-Mars 2018 - N° 13

Chères Aspiranaises, chers Aspiranais,

Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, j'ai été très heureux d'accueillir de nombreux Aspiranais venus partager cet instant de convivialité et d'amitié en compagnie des membres du Conseil Municipal et du personnel communal.

En ce début d'année 2018 il est important pour moi de faire une rétrospective de l'année écoulée et d'annoncer les perspectives de l'année qui commence.

En tout premier lieu je veux vous dire que ce qui compte pour nous, élus, c'est d'avoir des idées simples et une volonté forte et tenace pour les réaliser. Nous travaillons dans un seul objectif : votre confort de vie, votre bien être. Cela passe par de petites actions au quotidien et de plus grands projets d'investissement.

Les travaux réalisés en 2017 ont été importants tant par leur nombre que par les coûts engendrés. Beaucoup sont cependant passés inaperçus !

- Pour refaire l'étanchéité des 2 bassins d'eau potable: 13000 euros.
- Pour refaire une partie du réseau d'assainissement et réaliser une extension: 197 000 euros.
- Pour améliorer le chemin de St Georges au niveau de la Maison de retraite : 33 000 euros.
- Pour la réfection du mur du cimetière : 13500 euros.
- A l'école : réparation de la chaufferie, vidéo protection et installation d'un système d'alerte : 50 300 euros.
- De plus, pour clôturer le tout, sur arrêté préfectoral et jugement du tribunal administratif, la commune a dû détruire, à ses frais, une maison individuelle qui menaçait les biens et les personnes du quartier, coût de l'opération (dont on se serait bien passé) : 80 000 euros.

L'année 2018 sera associée à de grands projets. Ce sera l'aménagement de l'entrée du village côté Paulhan qui sera le plus visible et qui devrait être terminé cet été. Le projet d'étude pour l'entrée du village côté Clermont l'Hérault est lancé.

2018 sera aussi l'année de validation de notre nouveau PLU, résultat de 3 années de travail.

Comme autres réalisations prévues je peux aussi signaler :

- La construction d'un local technique aux abords du stade avec la mise aux normes accessibilité/ WC handicapé, accès pompiers et la régulation du stationnement sur la place.
- Le raccordement des bassins d'eau potable en énergie électrique et l'installation d'une antenne relais par la société TDF sur le même site pour améliorer les réseaux radio et téléphonie de la commune.

La municipalité travaille aussi en partenariat

- avec la CCC dans le cadre de la protection de l'environnement (charte Zéro phyto, prochaine installation de ruchers à Famajou),
- avec Hérault Energie dans une démarche d'économie d'énergie pour l'éclairage public
- avec le Pays Cœur d'Hérault et la Région avec lesquels une étude a été lancée sur la valorisation du cœur du village.

Si nous lions autant de partenariats, c'est pour bénéficier des compétences et surtout des financements qui vont nous permettre d'avancer sur des dossiers que nous n'aurions même pas pu imaginer.

En ce qui concerne l'intercommunalité l'année 2018 signe le transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement de la commune vers l'EPCI. Transfert devenu obligatoire par la Loi NOTRe. Les bureaux de ce nouveau service public est installé à Paulhan, zone de la Barthe.

Avant de conclure je souhaite la bienvenue aux nouveaux Aspiranais qui sont venus nous rejoindre et je remercie chaleureusement tous ceux et celles qui donnent de leur temps pour notre communauté. N'oublions pas que « l'essentiel est de bien vivre ensemble »

Je vous adresse tous mes vœux de santé, de bonheur, de réussite, de prospérité pour vous et tous les membres de vos familles avec une nouvelle fois beaucoup d'optimisme pour cette année 2018.

Votre Maire
Olivier Bernardi

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

1 - Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 4 septembre 2017.

2 – Demande de financement à d'Hérault Energies pour raccordement électrique du réservoir d'eau potable.

Les réservoirs d'eau de la commune sont équipés de panneaux photovoltaïques pour alimenter en énergie les appareils de liaison avec le forage et la station de traitement. Afin de pérenniser cette source d'énergie, la commune envisage de réaliser un raccordement électrique sur le réseau de la CESML.

L'étude proposée par Hérault énergie porte l'estimation du projet à un montant de 42 192,29 € TTC .Il convient de solliciter une subvention à Hérault Energie à hauteur de 80 % du montant HT. La part communale restante est estimée à 7 119,95 €

Proposition adoptée à l'unanimité et de ce fait, le Conseil Municipal valide :

Le montant, le financement et l'autorisation à M. le Maire de signer la convention avec Hérault Energies

3 – Mise à jour de la longueur de voirie communale pour le recensement 2018 et le calcul de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) 2019.

En 2009, l'équipe municipale avait délibéré pour le calcul de la longueur de voirie communale, or certaines de ces longueurs avaient été établies en m² et non en ml. Il nous est demandé de mettre à jour cette longueur en y incluant notamment la reprise dans le domaine communal de la voirie de la résidence MAZERAND et du lotissement du VIGNÉ.Par conséquent les longueurs de voiries communales sont les suivantes :

Chemins communaux	4 010 ml
Rues	4 401 ml
Places	509 ml
Chemins ruraux	69 854 ml

Cette décision est votée à l'unanimité

4 – Demande de subvention au Conseil Départemental « Hors programme Voirie/Patrimoine 2017 »

Deux projets seront proposés :

Réfection du secteur de la source au Chemin de Salotte soit 210 mètres de chaussée pour un montant de 28 392 € TTC.

Prolongement du Chemin des Aspes sur une longueur de 90ml projet estimé à 11 300 € TTC.

La demande de subvention au Conseil Départemental 34 pour « Hors programme Voirie / Patrimoine 2017 » est votée à l'unanimité.

5 – Achat de parcelles à l'Etat pour pose d'un abri bus

La commune souhaite implanter un abri bus sur l'Avenue de la Gare à côté du lampadaire solaire, car en hiver les usagers et particulièrement les enfants du quartier Gare, ne disposent pas d'abri en cas de pluie. Le terrain appartenant à l'Etat, nous sommes dans l'obligation pour implanter cet abri, d'acheter les parcelles cadastrées AH 525, 527 et 528, pour une superficie totale de 2 585 m², les services du Domaine ont estimé ces parcelles à 665 €.

Décision adoptée à l'unanimité

6 – Décision modificative. Budget de la commune :

Suite à un recours intenté en justice contre la commune, il nous faut prévoir des dépenses d'avocat supplémentaires.

Compte 6226 : Honoraires + 5000 €

Adopté à l'unanimité

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

1- Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 23 octobre 2017.

2-Convention de location par TDF d'un terrain communal pour implantation d'un site radioélectrique.

M. le Maire informe l'assemblée que TDF (Télévision de France) souhaite installer sur la commune un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Considérant les problèmes de téléphonie rencontrés par beaucoup d'administrés M. le Maire demande que le conseil délibère dans ce sens. Des rencontres avec TDF ont eu lieu et au cours de celles-ci il a été possible de prendre des renseignements concernant les dangers potentiels pour la santé des habitants. Vu les attestations présentées par les organismes compétents aucun problème d'ondes n'a été évoqué.

L'emplacement choisi se situe à côté des bassins sur la colline des Pins, sur le versant des Combes, sur la parcelle C70 appartenant à la commune. Son emprise sera de 200 m^2.

Le bail, d'une durée de 12 ans, est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties. Le loyer alloué à la commune s'élève à 2 000 € / an.

Il convient de délibérer pour donner l'autorisation d'implanter ce site. Accordée à l'unanimité.

3 - Validation du protocole « Eau et Assainissement » de la CCC.

La Communauté de Communes du Clermontais et ses communes membres ont décidé d'anticiper le transfert des compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2018.

Des études ont été menées pendant l'année 2017 et ont conduit à un certain nombre de décisions reprises dans un protocole qui est présenté à l'assemblée. Ce protocole a pour objet de définir les conditions financières du transfert des Compétences.

Pour être conclu entre la commune et la CCC il doit être validé par le Conseil Municipal.

Après présentation aux conseillers municipaux par M. le Maire il est validé à l'unanimité.

4 – Validation du projet « Aménagement des entrées d'Aspiran » pour la sécurisation de la Route de Paulhan.

M. Jacques Peyras expose le sujet aux membres du Conseil : après de nombreuses rencontres avec les services du Département un projet de sécurisation de la route de Paulhan a pu être monté. Ce projet englobe la partie de route qui va de l'entrée du village jusqu'au « Chemin des Jardins ». Le département s'occupe de toute la partie maitrise d'œuvre, appel d'offres et suivi de travaux. La part de dépenses qui incombera à la commune pour cette réalisation est estimée à ce jour à 71 000 €. La réalisation de cette sécurisation nécessaire pourrait être terminée d'ici le mois de juillet.

L'assemblée doit se prononcer afin de valider le projet et permettre ainsi au Département de lancer les appels d'offres. Projet validé à l'unanimité.

5 – Demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour une étude sur le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine.

Les communes éligibles à la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) pour 2018 sont les communes dont la population n'excède pas 2000 habitants.

Afin de pouvoir lancer une étude sur le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine, ancienne école et caserne des pompiers. M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer pour une demande de subvention au titre de la DETR 2018 sachant que les demandes doivent être déposées avant le 30 novembre 2017. Demande de subvention décidée à l'unanimité.

6 – Mise en concurrence par le CDG 34 des contrats de groupe pour assurance statutaire et santé

Notre municipalité est adhérente au contrat d'assurance proposé par le CDG34 pour couvrir certains risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents.

Ces contrats souscrits auprès de CNP Assurances au 1er Janvier 2015 arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

Afin de permettre au CDG34 de lancer la procédure d'appel d'offres le conseil doit délibérer dans ce sens. Cela n'engage en rien la municipalité qui sera libre d'accepter ou non les propositions qui seront faites par le CDG34. M. le Maire demande que le conseil autorise cette mise en concurrence par le CDG34. Accordé à l'unanimité.

7 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Du fait de la suppression des contrats aidés pour les collectivités territoriales qui permettaient une certaine souplesse dans la gestion des remplacements il est demandé au conseil

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Votée à l'unanimité.

8 – Dégrèvements sur factures d'eau

Mme Reverte présente la liste des dégrèvements sur facture d'eau. Ceux-ci sont essentiellement la conséquence d'erreurs d'index de départ, d'erreurs de lecture ou de saisie.

Les 12 dégrèvements approuvés en commission des finances du 6/11/2017 correspondent à un total de 2 367,37 €. Ils sont tous acceptés à l'unanimité.

9 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP

Afin de pouvoir mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, le conseil doit se prononcer pour autoriser ces dépenses: ceci permet à la municipalité de fonctionner correctement pour avancer sur certaines opérations. Le montant maximum autorisé est de 25 % du budget de l'année précédente sur les chapitres 20, 21 et 23 des 3 budgets de la commune. Cela correspond à une autorisation de dépenses de 196 000 € du 1er janvier 2018 au vote du prochain Budget Primitif 2018.

Approuvé à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2017

1 - Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 27 novembre 2017.

2 – Dégrèvements sur factures d'eau

Mme Reverte présente trois demandes de dégrèvement sur facture d'eau 2017 dues à des fuites.

Les 3 dégrèvements proposés correspondent à un total de 1 509,85 €. Adoptés à l'unanimité.

3 – Décisions modificatives : adaptées à l'unanimité

- Budget eau et budget assainissement

DM concernant diverses régulations d'écriture avant le transfert des dossiers à la CCC.

- Budget commune

Diverses DM à la demande du percepteur correspondant à de simples jeux d'écriture d'un compte à un autre.

COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME

Historique et avancement du PLU

- Le 20 Avril 2015 : Délibération du conseil municipal validant la révision générale du PLU
- Nombreuses réunions de travail qui ont permis d'élaborer le diagnostic complet du PLU
- Le 13 mai 2016 : Première réunion des PPA (personnes publiques associées). A cette occasion notre bureau d'étude « agence et territoire » vous a présenté ce diagnostic
- Le 23 mai 2016 : Première réunion publique où nous avons présenté à la population la grande orientation du nouveau PLU
- Le 31 mai 2016 : Présentation et débat sur les orientations du PADD en conseil municipal et validation
- À ce moment-là, les autorités de l'état ont exigé la mise en place d'une étude hydraulique. Cela a retardé l'avancée du PLU

Pour élaborer cette étude c'est le bureau d'étude « Orchis » qui a été retenu le 16 juin 2016

L'étude qui s'est terminée le 22 août 2017 nous a permis de faire ressortir les secteurs à risques.

- De nombreuses réunions de travail (du 10 novembre 2017 au 3 janvier 2018) nous ont permis d'avancer sur les OAPS (orientation d'aménagements programmés) et sur le règlement intérieur.
- Le 12 janvier 2018 dernière réunion des PPA
- Le 5 février à 18h à la Chapelle des Pénitents aura lieu la dernière réunion publique au cours de laquelle sera présentée la version définitive du PLU.

Travaux validés et programmés pour le 1er et 2ème trimestre 2018

- 1ère tranche de travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public (postes du Lotissement des Horts et du Village (Chemin Neuf face au jardin public) + lampes: secteur école, Chemin Neuf, rue du Rec, Placette, rue de la Chapelle
- Raccordement du réservoir d'eau potable en énergie électrique (raccordement des équipements de contrôle et gestion entre le forage et le réservoir)
- Construction du local sportif, mise aux normes accessible+ wc, accès pompiers et régulation du stationnement sur la place

- Aménagement de l'entrée du village par la route du Paulhan

- Chemins et voirie (à définir: Salottes, chemin des aspes, ZAE)
- Aménagement provisoire de limitation de vitesse sur la traversée du village pour renforcer la sécurité et redonner de la place aux piétons.
- Installation d'une antenne relais de 25m par TDF à côté du réservoir d'eau des Pins (amélioration du réseau radio et téléphonie)

Travaux en cours d'études à programmer sur 2018

- 2ème tranche de travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public
- Accessibilité sur les bâtiments communaux – Chapelle et peut être Mairie
- Action d'économie d'énergie pour l'éclairage des salles de classe de l'école
- Contrôle de la qualité de l'air aux écoles (nouveauté qui s'ajoute aux contrôles obligatoires électricité, incendie etc…)
- Réfection de l'îlot central du giratoire de la Place du Jeu de Ballon.

Etudes et programmes en cours

- PLU objectif de finalisation dernier trimestre 2018
- Entrée du village par la route de Clermont l'Hérault
- Programme de valorisation du cœur du village – centre bourg (ASPIRAN est retenu comme un centre de proximité pour le secteur du Pays cœur d'Hérault)
- Etude pour l'aménagement d'un espace de convivialité et d'un parking à Souville et sa liaison avec le cœur du village.
- Etude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ensemble bâti : pompiers-cantine-ancienne école communale en vue du développement d'un centre médical /pôle santé.

Acte de vandalisme sur l'abri bus scolaire

Lors de la réunion du conseil municipal du 23/10, un des points cités dans un article précédent concernait la complexité de l'achat de terrains appartenant à l'état pour installer un abri bus scolaire. La municipalité ayant obtenu satisfaction auprès des services compétents a pu concrétiser son projet en installant le lundi 13 Novembre un nouvel abri bus pour les enfants, composé de panneaux en plexiglass. Mais le mardi matin, les enfants ont dû encore supporter la violence de la tramontane sans aucune protection car les dits panneaux ont été volés dans la nuit !!!

Référence: article Midi Libre du 16/11/2017

Eau et assainissement

Depuis le 1er janvier 2018 la compétence « eau et assainissement » est transférée à la Communauté de Communes du Clermontais.

- La nouvelle régie intercommunale INTERC'Eau est située :

4 rue du Maréchal Ferrand, ZAE de la Barthe à Paulhan.

- L'accueil du public y sera assuré du lundi au jeudi de 8h à 13h et le vendredi de 9h à 12h.
- L'accueil téléphonique est assuré - du lundi au jeudi de 8h à 13h et de 14h à 17h,
  - le vendredi de 9h à 12h.

Le numéro d'appel est le 0 805 295 715 (numéro vert).

Seulement en dehors des heures d'ouverture et en cas d'urgence: N° d'astreinte: 07 84 95 13 17

- Une messagerie électronique est également mise à disposition :

eau.assainissement@cc-clermontais.fr.

La régie intercommunale va mettre à disposition de ses abonnés des modalités de paiement diverses, et proposer notamment la mensualisation. Tout abonné intéressé par la mensualisation de ses factures peut solliciter, par mail ou téléphone, la régie intercommunale ***à compter du 15 février 2018.***

DES ABEILLES DANS NOTRE COMMUNE

Dans son projet de développement durable du territoire, labellisé Agenda 21 local France, la Communauté de Communes du Clermontais a inscrit une action relative à la préservation de la biodiversité en général et à la défense de l'abeille en particulier.

Notre commune labellisée « Terre saine, commune sans pesticides » est partenaire de la Communauté de Communes du Clermontais et de l'Abeille Héraultaise pour accueillir des ruches sur son territoire. Elle participe ainsi à la réalisation du projet de développement durable du Clermontais.

Vous aussi, en limitant l'usage des désherbants et autres traitements chimiques :

- Vous contribuerez au maintien des abeilles et insectes pollinisateurs sur votre commune,
- Vous préserverez la qualité de l'eau et de l'air.

Nous sommes tous acteurs pour protéger notre environnement !

INFORMATIONS SOCIALES

Mutuelle village

Depuis le 1er janvier 2018 une vingtaine d'Aspiranais ont fait le choix d'adhérer à la Mutuelle village proposée par le CCAS : La Mutuelle Générale d'Avignon (MGA)

Les personnes souhaitant obtenir des renseignements peuvent s'adresser au secrétariat de la Mairie.

Les adhésions sont toujours possibles.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Place du Peyrou
34800 ASPIRAN
Tél : 04.67.96.53.87
E.mail : bibliotheque-aspiran@orange.fr

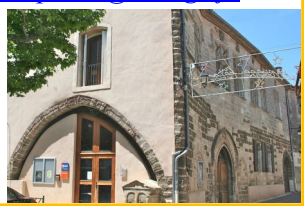

ADULTES		VACANCES SCOLAIRES
LUNDI	9H30 à 11H45	ADULTES
MERCREDI	10H à 12H	Horaires habituels
	17H à 18H	ENFANTS
VENDREDI	9H30 à 11H45	MARDI 14H à 17H
ENFANTS		MERCREDI 14H à 17H
MERCREDI	14H à 17H	

Tous mes meilleurs vœux à tous pour commencer cette nouvelle année.

Pendant cette année 2018 vous pouvez vous investir dans la vie de votre bibliothèque et nous proposer un peu de votre temps libre pour des animations ou des lectures. C'est avec plaisir que je vous recevrai pour en discuter.

ATELIER JEUX DE SOCIETE et COLLAGES de 4 à 12 ans

Pour les vacances de Février : de 14h à 16h

Lundi 19 Février : Collages papier, carton
Mercredi 21 Février : Collages papier, carton
Jeudi 22 Février : Jeux de société

Rappel des tarifs de l'adhésion annuelle

- 10 € par adhérent adulte
- 5 € pour demandeur d'emploi (si justificatif)
- Gratuit pour les moins de 18 ans

Votre Bibliothécaire Patricia

PROVERBES

Val mai l'uòu de uèi que la pola de deman

Un tiens vaut mieux que deux, tu l'auras

Tot aucèl sembla a sa maire

On ne peut pas renier ses origines

SI ASPIRAN M'ÉTAIT CONTÉ (Article écrit par Pierre Durand)

Les histoires que je vous raconte, sont toutes réelles ; la plupart d'entre elles se sont déroulées entre les 2 guerres et vont certainement rappeler des souvenirs aux plus anciens d'Aspiran !!

Je remercie les familles des personnes citées qui m'ont autorisé à vous faire découvrir ces histoires.

A cette époque, la télévision n'existait pas et les postes de radio n'étaient pas nombreux.

Il y avait 3 maréchaux-ferrants au village : Charles DURAND sis au Chemin Neuf, Irénée BERNADOU sis au Jeu de Ballon et BONNET, rue du Calvaire.

Tous les matins, en attendant l'heure pour partir dans les vignes, les 3 forges étaient le lieu de rendez-vous, aussi bien pour les propriétaires que pour les ouvriers. Il en était de même le soir, jusqu'à l'heure du souper. C'était des lieux de rencontres, d'informations vraies ou erronées, parfois déformées ou amplifiées, c'étaient « les radios locales du village ».

Quand un mort ouvre la porte et sert le café à M. le curé

L'Abbé LAFFITTE, curé d'Aspiran, de 1926 à 1936, descendait le Chemin Neuf avec son bréviaire à la main ; quand il passa devant la forge où se trouvaient comme souvent, quelques voisins qui regardaient le maréchal ferrer un cheval :
- « Alors, M. le curé vous promenez ?».
- « Non, on est venu ce matin me dire que M. Albert Sabatier est décédé ».
- « On est voisins, on ne nous a rien dit »
- « La famille ne l'a pas signalé »…et le curé partit chez le défunt.

Les commentaires à la forge allaient bon train.
Quelques instants après, M. le curé remonte et repasse devant la forge.
Un villageois lui demande : « Alors les obsèques ont lieu quand, M. le curé ?».
Le curé lui répond : « Vous savez que ça fait drôle, quand un mort vous ouvre la porte et qu'il vous sert le café ».
- « Et que lui avez-vous dit, M le curé ? ».
- « Oh, tout simplement, que je promenais et que j'en profitais pour lui dire bonjour »…
- « Mais vous avez menti ! Heureusement qu'il va à la messe, sinon il aurait été surpris de votre visite ».

Le fumeur et le sermon du curé

M. MOURGUES s'était installé à Aspiran comme négociant en vin. Il était très gros fumeur et se levait même la nuit pour fumer. Le dimanche, une heure de messe, sans fumer, lui paraissait long.
Quand M. le curé commençait son sermon, il sortait fumer une ou plusieurs cigarettes. Quand le sermon était terminé, il rentrait de nouveau dans l'église. A la fin de la messe, il questionnait les paroissiens sur la teneur du sermon du curé. « Messieurs, mesdames, dites-moi les propos du sermon, que si ma femme me le demande je puisse lui répondre, ça lui évitera de penser que je suis sorti pendant la messe».

Bénitou ROIG, Louis BONNET à N.D de la Paix

Pendant de la 2nde Guerre Mondiale certains prisonniers avaient émis le souhait d'aller à la messe ou de monter à N.D de la Paix s'ils revenaient chez eux. Beaucoup ont respecté leurs promesses. Ce fut le cas de Bénitou et de Louis. Ils montèrent un jour à N.D de la Paix. Derrière le socle, dominant la plaine de l'Hérault, se trouve un visage de la Vierge appelée « N.D de la Victoire ». Louis et Bénitou se rendent compte que les yeux sont absents. Alors qu'ils pensent en informer un responsable de la paroisse, Louis sort un couteau de sa poche, coupe 2 boutons au gilet de Bénitou et les intègre au visage de la Vierge (depuis ils ont été refaits). Bénitou s'exclame : « Que va dire ma femme quand elle verra l'absence des boutons sur le gilet ?». Et Louis de lui répondre : « elle est couturière, elle aura vite fait de te remettre 2 boutons ».

Voilà, quelques histoires qui animaient autrefois les discussions dans les forges ou ailleurs, j'en aurais d'autres à raconter, mais ce sera pour un prochain numéro.
Je vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2018. Comme disaient les anciens: « Bon an, mal an, cal lo passar* ».

* « Bon an, mal an, il faut le passer »

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 31 décembre 2017 Mme Monique Berte a été promue au grade d'officier dans l'ordre du mérite agricole par le Ministre de l'Agriculture.

Le 15 décembre 2017 M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, lui a remis le diplôme dans l'ordre du mérite agricole lors d'une cérémonie officielle dans le hall de la légion d'Honneur de Montpellier SupAgro.

C.E.S.M.L

Mercredi 3 Janvier 2018, un épisode de vent violent a causé des dégâts sur les réseaux électriques aériens en France ainsi que sur ceux du territoire historique de distribution de la C.E.S.M.L.

En raison des rafales de vent violentes allant pour certaines jusqu'à 140 Km/h, les dépannages en hauteur ont en majorité été effectués en grimpant physiquement aux poteaux, l'usage de nacelles élévatrices étant, dans ce contexte, trop dangereux.

Les très violents orages survenus dans la nuit du 7 au 8 Janvier 2018, malgré de nombreux impacts de foudres, n'ont touché que quelques branchements isolés qui ont été dépannés rapidement. Les réseaux électriques de la C.E.S.M.L. ont tenu bon!

La C.E.S.M.L. mesure aujourd'hui encore, le fruit de ses 15 dernières années d'investissements dans l'enfouissement des réseaux (plus de 63%, toutes tensions confondues) ainsi que de ses campagnes d'élagage autour des réseaux aériens restants : l'impact des intempéries sur l'alimentation électrique de sa clientèle a été assez faible. En effet, sur les 40.000 points de livraison qu'elle alimente, ce sont moins de 1.300 points (soit 3,2 %) qui ont subi des coupures au cours de cette journée du 3 Janvier 2018 avec un taux de rétablissement de 74 % en moins de 30 minutes.

En ce début d'année, les réseaux électriques de la Coopérative d'Électricité de Saint-Martin-de-Londres, agités par des vents violents et des orages, ont tenu bon!

C.E.S.M.L. - 158 Allée des écureuils 34980 ST GELY DU FESC 04 67 66 67 66 www.cesml.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Vos Impôts

Depuis le 1er janvier 2018 :

Pour tous les impôts jusqu'en 2017

- Pour toutes les communes, adressez-vous au :

Service des Impôts des Particuliers de LODEVE
92 rue de Premerlet à LODEVE

(aux heures et jours d'ouverture au public mentionnés sur votre avis d'imposition)

- courriel : utilisez la messagerie sécurisée de votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- téléphone : 0 811 90 06 75 (service 0,06 € /min + prix appel)

Pour tous les impôts 2018

Adressez-vous au :

Service des Impôts des Particuliers de PEZENAS
8 place du 14 Juillet à PEZENAS

(aux heures et jours d'ouverture au public mentionnés sur votre avis d'imposition)

- courriel : utilisez la messagerie sécurisée de votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- téléphone : 0 811 90 06 75 du (service 0,06 € /min + prix appel)

CPAM Caisse Assurance Maladie

Actualisation des informations.

Jours et horaires d'ouverture au public :

Lodève : lundi, mardi et jeudi de - 9h00 à 12h00
et de - 13h00 à 16h30.

(Sauf les premiers jeudis de chaque mois de 9h00 à 13h30)

Vous pouvez retrouver tous ces renseignements sur le site ***ameli.fr*** à l'adresse suivante: ***www.ameli.fr/herault/assure/adresses-et-contact/points-accueil***

Important :

Une seule adresse pour vos courriers :

Assurance Maladie de l'Hérault, 29 Cours Gambetta 34934 Montpellier cedex 9

- Mail via mon compte ameli – sur notre site internet ameli.fr
- Téléphone: 3646, de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi (prix d'un appel local)

ASSOCIATIONS

Le Motocross Aspiran organise le ***WE du 3 et 4 Mars 2018,*** une course de ligue Occitanie

- Le samedi avec les petits de 6 à 12 ans pour les cylindrées de 65 à 85 cc et les 125cc ainsi qu'un trophée.

- Le dimanche 4 le Motocross Aspiran accueille la première manche du championnat de France des moins de 12 ans, soit 80 pilotes des plus talentueux venus de tout le pays (DOM TOM compris).

Entrée gratuite

.

BILLARD CLUB D'ASPIRAN

Le Billard français

Le billard français, appelé aussi billard carambole, ou billard à 3 billes, est un type de jeu de billard. Il se pratique en général à deux joueurs avec 3 billes.

En plus de la carambole (bille rouge), chaque joueur possède une bille d'impact blanche, pointée, ou jaune. Le concept général est de percuter avec sa bille les deux autres.

- Notre salle est ouverte toute l'année. (Salle au 1er étage de la Chapelle)

- Des tournois et challenges en cours d'année (entre 2 à 3)

- Cotisation annuelle de 50 € (hors Fédération Française)

- Possibilités de cours d'initiation (sur rendez-vous)

Venez nombreux, ouvert à tout public mais non accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nos coordonnées :

Mail : billardclubaspiran@outlook.fr . Un petit mail et nous vous recontactons rapidement

Tel : 07 82 37 50 29 (En cas d'absence laisser un message sur notre répondeur nous vous rappellerons).

PETANQUE

L'année a repris son rythme.

Après la galette des rois du 5 décembre,

- Le premier concours de l'année aura lieu le 17 février au boulodrome municipal.

- Le samedi 31 mars les éliminatoires doublette seniors du secteur Trois Fontaines auront lieu sur le parking St Georges,.

- Le 1er avril suite et fin au boulodrome municipal, avec l'entrée en compétition des femmes.

Nous comptons sur les Aspiranais pour encourager nos joueurs et joueuses.

FC ASPIRAN

Le Président du FC Aspiran ainsi que tous les membres du bureau, vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.

Que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de bonheur, la santé et la réussite sportive!!!

Les résultats au milieu de la saison sont assez mitigés et irréguliers en raison d'une poule assez compliquée avec des équipes qui descendent de 1ère division et qui souhaitent remonter rapidement.

Il va falloir être plus régulier et surtout gagner tous les matchs à domicile pour espérer monter cette année.

Merci à tous nos supporters toujours aussi nombreux et qui nous soutiennent depuis le début.

Quelques dates a retenir :

- Le 4 février déplacement à Garosud et Cournonterral pour l'équipe 2

- Le 11 février 2 matches à domicile dès 11h45 contre Juvignac et Nézignan

- Le 18 février déplacement à Sète

- Le 11 mars l'équipe 1 reçoit St Pargoire et l'équipe 2 se déplace à Aniane

Les calendriers sont en vente à la boulangerie et au bureau de tabac pour 5 euros.

AMICALE LAIQUE

Pour commencer cet article nous vous souhaitons une bonne et heureuse année à tous, que les vœux de chacun puissent se réaliser. Amour, joie et paix.

Après l'assemblée générale qui s'est déroulée au mois de novembre le bureau a été renouvelé :

Président : Mme TRAVER Johanna

Vice Président : Mr CARCENAC Grégory

Trésorier : Mme ALIGNE Maryline

Vice trésorier : Mme NEVO Céline

Secrétaire : Mme RAYNAL Karine

Vice secrétaire : Mme DONNADIEU-DIJOL Aurore

Un bureau est nécessaire dans une association mais les membres actifs qui participent activement aux projets et manifestations sont encore plus importants.

Profitons donc de l'occasion pour les remercier de leur implication.

Le dimanche 03 décembre a eu lieu notre loto annuel. Nous avons été un peu déçus du peu de participants mais cela a fait le bonheur des gagnants.

Au programme cette année :

- Le dimanche 11 février aura lieu une après-midi jeux de société à la Chapelle des Pénitents. Cette manifestation aura pour but de faire découvrir des jeux, de s'amuser: une rencontre intergénérationnelle.

Entrée gratuite ; buvette et restauration sur place.

- Courant février : vente de seiche à la rouille et d'oreillettes.

- Le samedi 17 et dimanche 18 mars : sortie au Futuroscope de Poitiers (complet).

- D'autres manifestations et sorties sont en attente de réalisation. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant sur le prochain Cigalou.

Nous vous rappelons que les cartes de membres actifs sont toujours en vente au prix de 10 € par famille.

Pour terminer nous tenons à présenter nos condoléances aux familles de Mme Jeannette EUZET SALVADOR et Mme Simone ESPITALIER , toutes les deux ayant participé activement à la vie de notre association.

A bientôt.

Le Bureau

INFORMATIONS JEUNES

Hiver 2018 : Séjours ski pour les jeunes et les ados

Le service jeunesse de la Communauté de communes innove cette année dans l'offre de séjours hiver avec deux propositions pour les tranches d'âge 8 - 11 ans et 11 – 14 ans.
L'objectif est de faciliter l'accès aux sports d'hiver des jeunes Clermontais en augmentant sensiblement le nombre de places et en organisant un premier séjour au ski pour les adolescents.

Pour les 8 -11 ans **:**
Le séjour est ouvert aux 6 pôles de loisirs du Clermontais la première semaine des vacances d'hiver. Il y a 48 places pour les enfants âgés de 8 – 11 ans pour rejoindre les pistes d'Yravals dans les Pyrénées Orientales et découvrir les joies des sports d'hiver.

Pour les 11 – 14 ans :
Le Réseau Jeunes organise son premier séjour au ski à Boí Taüll, station de ski située dans la province de Lérida (Catalogne) la deuxième semaine des vacances d'hiver.
Le séjour est ouvert pour 24 adolescents.

Contact presse : Service communication - Communauté de communes du Clermontais –
Tel : 04 67 88 95 50 - *www.cc-clermontais.fr* - *www.facebook/CommunauteCommunesClermontais*

AVIS DE LA MAIRIE

ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), réalise du 1er février au 30 avril 2018, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

JEUX ET COLORIAGES

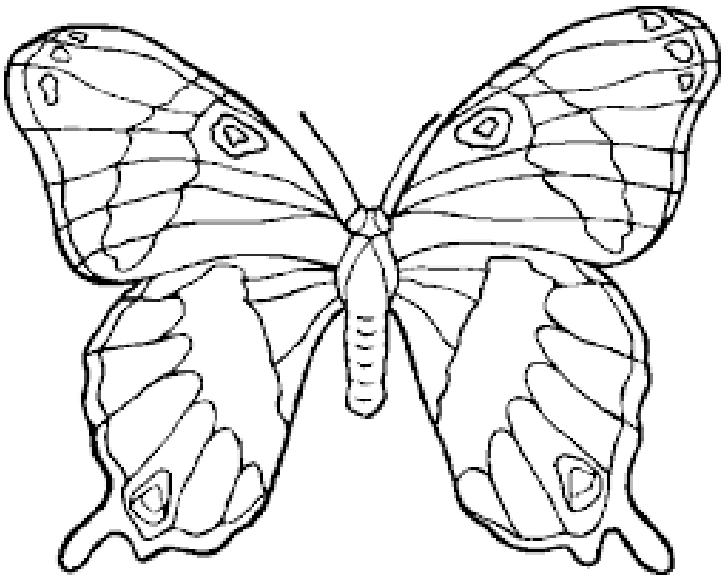

				6	2		9	
			4			1	6	
					9	8	3	4
8	6				1			3
	9					2		
7		3	8			6	5	
2				3	8			
1		7		5				
			2			5		

2	9				3			6
	5	6	2		9	3		
		7		6	5			2
5	7				2	4		
	2	3		1		7	5	
8		9	5			2	3	
	4				1		7	3
6	1				4		2	5
	3	5				8	1	4

Lou Cigalou

Mairie d'Aspiran
Place du Peyrou
34800 Aspiran

Heures d'ouverture :
Tous les matins du lundi au vendredi
de 9h à 12h

et les après-midi
Le lundi de 16h à 18h30
et
Le mercredi de 16h à 18h

Téléphone :
04 67 96 50 11

Télécopie :
04 67 96 54 57

Courriel / e-mail:
mairie-aspiran@orange.fr

Directeur de la publication :
Olivier BERNARDI

Rédaction :
Simone LERCH
Corinne SAVY
Céline NEVO

Mise en page
Simone LERCH
Bernard CARLIER

Contact Cigalou
lecigalou@hotmail.com

Impression :
Mairie Aspiran

Dépôt légal : à parution

N°ISSN :
21288565

Agenda

Février

5: Réunion publique du PLU à 18h à la Chapelle des Pénitents

11: Le FC reçoit dès 11h45 Juvignac et Nézignan

11: Après-midi jeux de société à la Chapelle des Pénitents organisé par l'Amicale laïque

17: Concours de pétanque au boulodrome municipal

Mars

3 & 4: Le MotoClub organise une course de ligue Occitanie

- le samedi 3 avec les petits de 6 à 12 ans et
- le dimanche, la première manche du championnat de France des moins de 12 ans.

11: L'équipe 1 du FC reçoit St Pargoire

17 & 18: Sortie au Futuroscope de Poitiers (complet) organisée par l'amicale.

31: Pétanque: éliminatoires doublette seniors du secteur Trois Fontaines sur le parking St Georges,.

Avril

1er : Pétanque: suite et fin des éliminatoires au boulodrome municipal, avec l'entrée en compétition des femmes.

Le « Relais Poste » d'Aspiran

C'est au bureau de tabac situé au Jeu de Ballon que vous trouverez ce service.

Vous y serez accueillis par nos sympathiques buralistes Guilhem et Agnès Bezombes